

M. PELLETIER: Avec tout le respect que je dois à l'honorable député, il me semble que c'est là une question assez théorique à laquelle dix personnes pourraient donner dix réponses différentes.

Le PRÉSIDENT: Je suis de cet avis.

M. MCGEE: Permettez-moi de vous faire observer de plus, monsieur le président, que votre propre opinion intéresserait beaucoup un grand nombre de gens.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pigeon?

(Texte)

M. PIGEON: Monsieur Pelletier, contrairement à d'autres ministères, vous avez les employés des Postes qui sont obligés de subir, auprès du Service, deux examens par année. Ne trouvez-vous pas cette situation inusitée?

M. PELLETIER: Il faudrait que je vérifie, parce que je ne suis pas absolument au fait, mais je crois que les gens qui font le tri des lettres sont obligés de "passer" deux examens de ce genre par année, tout simplement afin que le ministère s'assure que les employés, de fait, font une besogne efficace.

M. PIGEON: Également, monsieur Pelletier, les heures de travail des employés des Postes, je veux dire surtout de ceux qui travaillent la nuit, par exemple, ils ont seulement une demi-heure pour prendre leur repas; ne trouvez-vous pas qu'il y aurait moyen que la Commission du service civil améliore les heures de travail des employés des Postes, lesquelles sont complètement différentes, si on les compare avec l'industrie?

M. PELLETIER: La question des heures de travail est une question qui ressort de notre "juridiction". Par ailleurs, une entreprise telle que le bureau de poste requiert évidemment du travail de nuit. Vous demandez s'il peut y avoir amélioration? C'est fort possible. La question des heures de travail, de surtemps, etc., est à l'étude depuis quelque temps déjà.

M. PIGEON: Il serait important, monsieur Pelletier, que la Commission du service civil règle cette question, cette situation le plus tôt possible.

Et, également, un autre point sur lequel je veux attirer votre attention. L'employé des Postes doit travailler durant sept ans pour atteindre le maximum de salaire, c'est-à-dire \$3,900, tandis que dans d'autres métiers, cela prend seulement quatre ans d'apprentissage.

M. PELLETIER: La réponse à cette question est tout simplement que la Commission du service civil, autant que cela est possible, tâche de recommander au gouvernement des salaires qui sont appropriés au genre de travail exécuté.

Si un employé se trouve dans une classe, au bureau de poste, et s'il a la capacité requise pour faire un autre travail, il n'y a aucune raison pour qu'il ne puisse pas passer à cette autre classe, mais le fait demeure que nous tâchons toujours de recommander des salaires appropriés au genre de travail accompli.

M. PIGEON: Comme cela, monsieur Pelletier, vous étudiez présentement les conditions de travail des employés des Postes et vous croyez qu'une amélioration sera apportée par la Commission du service civil avant longtemps, le plus tôt possible?

M. PELLETIER: Je n'ai pas dit, monsieur Pigeon, que nous faisons une étude spéciale au bureau de poste. J'ai dit que cette question des heures de travail en général, dans tous les ministères, y compris le bureau de poste, la question de surtemps, d'*over-time* est également à l'étude.

M. PIGEON: Également pour les vacances des employés civils, est-ce que la durée est la même. Est-ce qu'ils ont les mêmes vacances; est-ce qu'ils ont les mêmes heures pour dîner? Est-ce qu'on leur donne également le même temps supplémentaire accredité lorsqu'ils travaillent le soir?